

Le Fonds de Dotation



Un fonds de dotation est un véhicule philanthropique qui s'inscrit dans la durée.

Chaque don versé dans un fonds de dotation sera capitalisé à perpétuité et seuls les revenus de placement du fonds seront versés année après année à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants pour répondre aux besoins de l'Hôpital.

Vous pouvez demander à ce que votre don soit versé et capitalisé dans un fonds existant à la Fondation. Vous pouvez aussi créer votre propre fonds de dotation qui portera le nom de votre choix afin d'honorer la mémoire d'un être cher, rendre hommage à un proche, perpétuer le nom de votre famille ou de votre enfant. Ou, si vous le préférez, votre fonds pourra porter votre nom à vous.

Idéalement, votre fonds sera désigné aux besoins les plus urgents de l'Hôpital ou de l'un de ses départements. Ou encore, vous pouvez désigner une utilisation plus précise, qu'il s'agisse de recherche, de soins, d'achat d'équipement ou d'enseignement.

Quels dons peuvent être versés dans un fonds de dotation ?

Tous les dons peuvent être versés dans votre fonds de dotation, qu'ils soient immédiats ou futurs. Votre famille, vos amis, vos collègues, votre communauté, tous vos proches peuvent contribuer à votre fonds, à tout moment de l'année, pour souligner des événements

importants, un anniversaire, l'obtention d'un diplôme, le début d'une retraite, bar / bat mitzvahs, la période des fêtes, un mariage ou une naissance.

Ensemble, vous pourrez accroître la valeur de votre fonds et augmenter le montant qui sera versé à chaque année pour la santé des enfants.

Qu'en est-il des crédits d'impôt ?

À chaque don versé dans un fonds, la Fondation émettra un reçu pour fins d'impôt au donateur (ou à une succession) qui pourra utiliser le crédit correspondant afin de diminuer les impôts éventuellement dus sur ses revenus.

Note : Pour créer un fonds de dotation, il vous faudra prévoir un montant minimum. Nos conseillers vous en feront part dès votre première rencontre. Sachez qu'un comité de gestion des placements a été mis en place par le conseil d'administration de la Fondation. Ce comité veille annuellement à ce que toutes les sommes capitalisées soient investies et gérées avec prudence dans le respect de la Politique d'investissement de la Fondation.

Veillez faire appel à un spécialiste :

Selon le type de don que vous choisissez pour créer votre fonds, nous vous recommandons de consulter un conseiller financier, d'assurance et/ou juridique pour vous assurer que vos objectifs financiers sont pris en compte, votre situation fiscale examinée et votre don testamentaire adapté à votre situation.

Société Dr MacKenzie Forbes

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants est fière de reconnaître les personnes qui créent un fond de dotation ou incluent la Fondation dans leur plan successoral. La Société Dr MacKenzie Forbes est un groupe de donateurs avisés et visionnaires qui font preuve de générosité et de sollicitude envers les enfants d'aujourd'hui et de demain.

Lorsque vous devenez membre, vous profitez des avantages de la Société et recevez :

- ✓ Une invitation à visiter les coulisses de l'Hôpital
- ✓ Une invitation à notre événement de reconnaissance annuel
- ✓ Votre (vos) nom(s) sur la liste annuelle des donateurs dans le site Web de la Fondation
- ✓ Votre nom à perpétuité sur le mur de la Société Dr MacKenzie Forbes, pour les dons reçus de 100 000 \$ et plus

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Samar El Soufi, conseillère, planification et développement

514 934-4846, poste 29226 | 1-866-934-4846 (sans frais) | sels@mchf.com

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants

1, Place Alexis Nihon, 1420-3400, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3Z 3B8

Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 11892-1543-RR001

la fondation
de l'hôpital
de montréal
pour enfants
the montreal
children's
hospital
foundation

